

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 29/09/2021

ID : 083-218300507-20210928-2021\_133-DE

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-133

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE  
L'ASSOCIATION SPORTING CLUB DRAGUIGNAN**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan**

**Séance du 28 septembre 2021**

L'An deux mille vingt et un, le 28 septembre à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SOPHIE DUFOUR, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO

**PROCURATIONS :**

GRÉGORY LOEW à HUGUES BONNET, FRANÇOIS GIBAUD à CHRISTINE PRÉMOSELLI, STÉPHAN CÉRET JACQUET à SYLVIE FRANÇIN, MARIE-CHRISTINE GUIOL à LISA CHAUVIN, BRUNO SCRIVO à RICHARD DEVILETTE, ANNE-MARIE COLOMBANI à CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIANE NERVI SITA à CHRISTIAN MAMECIER, JEAN-PIERRE SOUZA à RICHARD TYLINSKI, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CHRISTINE VILLELONGUE, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH à JEAN-DANIEL SANTONI

**ABSENTS :**

RENÉ DIES

**Secrétaire de Séance :**

CAMILLE DIQUELOU

**Publié le :**

**29 SEP. 2021**

**RAPPORTEUR : BERNARD BONNABEL**

Lors de l'adoption du budget principal de la Commune de l'exercice 2021, le Conseil Municipal a accordé une subvention de 118 380 € à l'association de football « Sporting Club Draguignan ».

Depuis plusieurs années cette association a entrepris une restructuration organisationnelle et fonctionnelle en créant un poste de directeur sportif et un poste de responsable administratif.

Il est précisé que les crédits nécessaires à l'octroi de cette subvention sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

Malgré les efforts de gestion financière de ce club et la crise sanitaire qui a fortement impacté leurs activités, l'association rencontre des difficultés financières, notamment pour le financement du poste de responsable administratif.

Afin d'aider cette association, il est envisagé de lui accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 €, en sus de la subvention qui lui a déjà été accordée pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € en faveur de l'Association Sporting Club Draguignan afin de la soutenir au mieux dans la poursuite de ses actions ;
- dit que les crédits correspondants sont prélevés à l'article 6574 du budget principal de la Commune de l'exercice 2021.

Fait à Draguignan, le 28/09/2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération